

CONGÉS



Congés Payés Légaux

Salariés :

Tous

Acquisition:

1er juin au
31 mai

Prise:

1er juin au
31 mai

Droits:

25 Jours
par an

Fractionnement:

Journée

Transfert CET

5 jours
maximum

Congés supplémentaires d'ancienneté

Salariés :

Tous

Acquisition:

1er juin au
31 mai

Prise:

1er juin au
31 mai

Droits:

4 Jours par
an

Fractionnement:

Journée

Transfert CET

5 jours
maximum

DÉPLACEMENTS ET MISSIONS



Prévenance

Mission de moins de 15 jour ou égal a 15 jours

48heures

Mission de plus de 15 jours

5jours ouvrés

Itinérants

48heures

DANS LE CAS D'UNE MISSION COMPORTANT UNE MODIFICATION DE LA DURÉE DU TRAVAIL, DE RESPONSABILITÉS SPÉCIFIQUES OU DE PRIMES SPÉCIFIQUES, NOUS RECOMMANDONS FORTEMENT DE DEMANDER UN AVENANT AU CONTRAT DE TRAVAIL, PRÉCISANT L'ENSEMBLE DES ÉVOLUTIONS. L'AVENANT PEUT ÊTRE OBTENU PAR L'INTERMÉDIAIRE DE « L'ORDRE DE MISSION » EN COCHANT « OUI » SUR SAP-P3A DANS LA RUBRIQUE « AVENANT AU CONTRAT DE TRAVAIL »

DURANT LA MISSION, VOUS DEVREZ RENSEIGNER DANS SAP-P3A :

- VOS HORAIRES DE DÉPART ET D'ARRIVÉE SUR LE LIEU DE MISSION
- VOS DÉPENSES D'HÉBERGEMENTS, REPAS ET AUTRES DÉPENSES LIÉES À LA MISSION (FOURNIR FACTURE ET TICKETS DE CAISSE)

POUR LES MISSIONS AU-DELÀ 1 À 2 SEMAINES, NOUS CONSEILLONS D'ENTRÉE TOUTES LES DÉPENSES DANS SAP AU MINIMUM CHAQUE SEMAINE ET D'ENVOYER LA DEMANDE MENSUELLEMENT AU SERVICE COMPTABILITÉ.

